

**RENDEZ-VOUS D’EXPERT**

**Réunion d’information thématique**

**La réforme des retraites :**

**Décryptage pour les Associations de santé et solidarités**

**Le 20 octobre 2023,**

**en ligne, via la plateforme ZOOM.**

Publiée au Journal Officiel le 15 avril dernier, la loi de financements rectificative de la sécurité sociale pour 2023 réforme le système de retraite. Au-delà des mesures emblématiques de cette réforme, des nombreuses modifications sont intervenues qui ont un impact pour notre secteur d’activités. Les premiers décrets d’application sont parus ces dernières semaines.

Pour vous aider à décrypter les évolutions en cours ou à venir, **nous vous convions à un webinaire, animé par Maître Mélanie SOUTERAU, avocate associée du Cabinet Barthélémy Avocats. Il se déroulera le vendredi 20 octobre prochain, de 10h à 12h, en ligne via la plateforme Zoom.**

**Au programme :**

1. Les mesures relatives à l’âge de départ en retraite d’un salarié

* Le recul progressif de l’âge de départ en retraite et le relèvement de la durée de cotisation
* L’aménagement des dispositifs de départ anticipé pour carrières longues et pour raison médicale (handicap, incapacité permanente, inaptitude, invalidité)
* Les mesures prenant en compte des évènements personnels au titre de la retraite (naissance, maternité, paternité, aidants)
* La modification des règles de rachat de trimestres

1. Les mesures de transition entre activité professionnelle et retraite

* Les évolutions du régime de la retraite progressive et du cumul emploi-retraite intégral

1. Les mesures pour prévenir l’usure professionnelle

* Les mesures améliorant le compte professionnel de prévention (C2P)
* La création d’un fonds d’investissement dans la prévention de l’usure professionnelle (FIPU)

1. Les autres mesures de la réforme des retraites

* La suppression des régimes spéciaux
* La majoration de la pension de retraite
* La modification du régime social des indemnités de rupture conventionnelle individuelle et des indemnités de mise à la retraite

**Animation**

**Maître Mélanie SOUTERAU, Avocate associée – Cabinet Barthélémy Avocats à Rennes**

**Participation**

Adhérents : 70€ par personne / Non adhérents : 150€ par personne

**Horaires**

De 10h à 12h

Le lien de connexion vous sera adressé quelques jours avant la réunion.

Nous vous remercions de vous inscrire à l’aide du bulletin d’inscription à suivre.

**Bulletin d’inscription**

**La réforme des retraites :**

**Décryptage pour les Associations de santé et solidarités**

**20 octobre 2023**

Nom de l’Association :

Nom de l’Etablissement :

Adresse :

Tel:

 Nom des participants Fonction E-mail

■ ■ E-mail :

■ ■ E-mail :

■ ■ E-mail :

■ ■ E-mail :

**Inscription : 70 €uros x = €uros (adhérents)**

**150 €uros x = €uros (non adhérents)**

Règlement par : Chèque bancaire - CCP - Virement à l’ordre de l’URIOPSS Bretagne

**à retourner avant le 17 octobre à l’URIOPSS Bretagne :**

203 G, Avenue Patton – CS 80626

35706 RENNES CEDEX 7

Tél. : 02 99 87 51 52

[uriopss@uriopss-bretagne.fr](mailto:uriopss@uriopss-bretagne.fr)